

Date de la convocation : 3 juin 2019

Date d'affichage de la convocation : 3 juin 2019

Date d'affichage du compte rendu : 12 juin 2019

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept juin à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué sous l'ordre du jour suivant :

- 1) Décision modificative n°1/2019 du budget d'eau potable
- 2) Demande de subvention pour une étude diagnostique du captage d'eau potable
- 3) Révision des différents tarifs communaux
- 4) Questions diverses

par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FRENOY, Maire.

Présents : MM. Mmes FRENOY sylvain, RIVOLIER Martine, VIOT Gabriel, DEBRYE Denis, MARCHADOUR Jean-Pierre, DACHON Serge, DEGEITERE Géraldine, DACHON Catherine, SOISSON Frédéric.

Absents excusés : MM. CLERGET Bernard, HUMMEL Bruno (pouvoir à Jean-Pierre MARCHADOUR) et Mme MARIN Viviane (pouvoir à Géraldine DEGEITERE)

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire M. SOISSON Frédéric.

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

1 - Décision modificative n°1/2019 du service d'eau potable

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a voté le budget du service d'eau potable lors de sa réunion en date du 12 avril 2019.

Dans celui-ci, il a été prévu de réaliser une étude diagnostique du point de captage pour 4 000 €, hors le montant de celle-ci est d'environ 22 000 €. D'où la nécessité de prendre une décision modificative pour pouvoir la financer.

Délibération n°2019/21 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif du service d'eau potable de la commune voté le 12 avril 2019 par le Conseil Municipal de Haudivillers ;

Considérant qu'il est nécessaire d'abonder une opération d'investissement ;

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
203-014	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2313 - 013	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
131-014	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 500.00
Total INVESTISSEMENT	3 500.00 €	18 000.00 €	0.00 €	14 500.00
Total Général	14 500.00 €		14 500.00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la décision modificative ci-dessous :

La décision modificative n°1/2019 étant votée par chapitre avec opérations d'équipement pour la section d'investissement.

2 - Demande de subvention pour une étude diagnostique du captage d'eau potable

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commune pourrait demander au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie une aide financière pour le financement d'une étude diagnostique du captage d'eau potable.

Délibération n°2019/22 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les recommandations de l'ARS pour que la commune réalise un contrôle et le diagnostic de l'ouvrage de production d'eau potable de la commune ;

Monsieur le Maire sollicite la réalisation de cette étude sur un programme d'investissement subventionné.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

↳ Subvention Conseil Départemental (30 %)	5 448.00 €
↳ Subvention Agence de l'Eau (50%) :	9 080.00 €
↳ Part communale (20 %) :	3 632.00 €
TOTAL H. T.	18 160.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de l'étude présentée par Monsieur le Maire telle que définie ci-dessus.*
- d'adopter le financement proposé*
- de demander une dérogation au Conseil Départemental de l'Oise et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour pouvoir commencer cette étude rapidement*
- de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement*

3 - Rapport annuel 2018 sur le service d'eau potable

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal de la commune de Haudivillers a confié à Veolia la gestion du service d'alimentation en eau potable de la collectivité.

A ce titre, Veolia doit présenter tous les ans à la commune un rapport sur ce service.

Le Conseil Municipal doit ensuite se prononcer sur celui-ci avant le 30 juin de l'année suivante.

La capacité du réservoir de la commune est de 120 m³, et le réseau mesure 6 876 m en canalisation de distribution.

Les analyses d'eau réalisées sur le territoire de la commune ont fait ressortir une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

A titre d'information, le volume produit a été de 29 948 m³, dont 1 007 m³ achetés au syndicat des sources d'Essuiles Saint Rimault pour l'année 2018, en diminution de 10.9 % par rapport à 2017.

En ce qui concerne le nombre de clients, celui-ci a augmenté de 1.4 % pour passer de 359 à 364.

Le nombre de m³ d'eau vendus a augmenté de 4.1 % pour passer de 25 415 m³ à 26 453 m³. Le rendement du réseau est passé de 76.6 % à 88.9 %, soit une augmentation de 16.1 %.

Durant l'année 2018, 1 branchement plomb a été repris et 2 poteaux incendie ont été remplacés.

Pour l'installation de production, il a été observé en 2018 une forte baisse de productivité du forage. Un diagnostic de celui-ci est urgent.

La modélisation hydraulique du réseau a permis de mettre en évidence :

- des pressions en réseau adaptées à la distribution d'eau potable. La mise en place d'une station de surpression pourrait être envisagée afin d'obtenir des pressions minimales de 2.00 bars.
- des temps de séjours globalement correct à l'exception de certaines extrémités de canalisations.
- le réservoir possède une autonomie satisfaisante en cas de disfonctionnement de l'installation de pompage.

D'autre part, l'interconnexion avec le syndicat des Eaux d'Essuiles Saint Rimault permet de sécuriser l'alimentation en eau potable.

Délibération n°2019/23 :

Vu le décret n° 95.635 du 06 mai 1995 qui a instauré l'obligation pour chaque Maire de présenter, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré, à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable pour l'exercice 2018 transmis par la SEAO à la commune de Haudivillers en date du 27 mai dernier ;

Considérant que la commune doit se prononcer sur ce rapport ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'analyse de ce rapport par Monsieur le Maire, émet à l'unanimité un avis favorable au compte rendu de l'activité du service public d'eau potable pour l'année 2018 de la commune de Haudivillers.

4 - Révision des différents tarifs communaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier certains tarifs comme les locations de salle, loyers, etc..... à compter du 1^{er} janvier 2020.

Délibération n°2019/24 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Haudivillers en date des 25 janvier 2002, 30 septembre 2005, 24 mars 2006, 26 juin 2009 et du 1^{er} juin 2012 relatives à la fixation des différents tarifs de locations et divers :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs et redevances communaux à partir du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

OBJET	PRIX en Euros
Location salle des fêtes pour une journée pour les habitants de la commune	150 €
Location salle des fêtes pour deux journées consécutives pour les habitants de la commune	225 €
Location salle des fêtes pour un vin d'honneur	90 €
Annulation d'une réservation de la salle des fêtes	50 €
Mauvais nettoyage de la salle des fêtes	100 €
Photocopie format A4	0.20 €
Photocopie format A3	0.40 €
Loyer garage par trimestre	90 €
Droit de passage annuel	30 €
Prime naissance	40 €
Concession cimetière pour les trentenaires	90 €
Concession cimetière pour les cinquantenaires	180 €
Caveau urne trentenaire	50 €
Caveau urne cinquantenaire	100 €
Concession columbarium 10 ans	250 €
Concession columbarium 30 ans	400 €
Taxe d'ouverture columbarium	30 €

4 - Questions diverses

1) Analyse d'eau

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'analyse d'eau du 7 mars 2019 qui fait apparaître une eau de bonne qualité bactériologique et physicochimique pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Tour de table

M. VIOT : explique que la commune pourrait louer l'épareuse qu'elle va acquérir à d'autres collectivités.

M. DACHON répond qu'il s'est rapproché du Maire de Fouquerolles et que celui-ci serait prêt à confier ces travaux à Haudivillers, mais cependant, il faudrait que la commune prenne en charge l'intégralité des travaux sur son territoire.

Ce qui n'est pas possible à la date d'aujourd'hui avec la charge de travail des agents communaux.

Monsieur le Maire explique qu'il en parlera avec Mme le Maire de LAFRAYE pour voir si elle serait intéressé.

Mme DACHON : explique qu'elle a envoyé le programme de la prochaine fête patronale à tous les élus. Ils seront sollicités pour monter les barnums et participer l'organisation de cette manifestation.

Mme RIVOLIER : signale que les sacs de ramassage des déchets verts sont limités à 7 par semaine et par foyer, et demande si ce nombre pourrait être revu à la hausse.

Monsieur le Maire répond par la négative et il précise que les administrés peuvent toujours déposer leurs déchets verts dans les déchetteries qui sont ouvertes à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

S. FRENOY

SOISSON Frédéric

Les membres du conseil municipal,